



LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

DISTRICT DE FOOTBALL

CHARENTE-MARITIME

CONVOCAION ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET FINANCIÈRE

Madame, Monsieur,

Vous êtes cordialement invités à assister aux Assemblées Générales, Ordinaire et Financière du District de Football qui se déroulera le :

**VENDREDI 9 NOVEMBRE 2018 À 19H00
SALLE DES FÊTES DE GÉMOZAC**

Dans l'attente de se rencontrer, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations sportives.
Assemblées Générales Ordinaire et Financière

ORDRE DU JOUR

1. Allocution de bienvenue du président du club de la GÉMOZE et de Monsieur le maire de la commune de GÉMOZAC.
2. Intervention de la présidente du district Mme Pierrette BARROT.
3. Adoption du PV de l'assemblée ordinaire et financière du 24 novembre 2017 à MAZERAY.
4. Rapport moral du secrétaire général M. Robert FERNANDEZ. Adoption mise aux voix.
5. Présentation du bilan financier saison 2017/2018 M. Bernard CHATEAUGIRON. Adoption mise aux voix.
6. Intervention du commissaire aux comptes, approbation et mise aux voix
7. Présentation du budget prévisionnel M. Bernard CHATEAUGIRON saison 2018-2019.
8. Présentation du tableau des accessions et des rétrogradations à partir de la saison 2018-2019 par M. Mario PAGNOUX.
9. Modifications des calendriers pour les catégories D3 et D4 pour la saison 2018-2019 par M. Mario PAGNOUX.
10. Présentation de la demande du club d'EFCDDB2S sur l'arbitrage en D4.
11. Présentation du règlement des championnats SENIORS du district par M. Mario PAGNOUX.
12. Présentation du label seniors et informations sur la coupe du monde féminine par Mme Vanessa JUGE CTR, coordinatrice du développement des pratiques.
13. Questions diverses.
14. Intervention de la LFNA.
15. Interventions des personnalités.
16. Remise des récompenses.
17. Clôture de l'assemblée générale par la présidente du district.
18. Vin d'honneur.

RAPPEL IMPORTANT :

La présence des clubs à l'A.G.F. est obligatoire, une amende de 115 € sera infligée aux clubs non représentés. Seul le président ou le secrétaire est habilité à représenter son club. Tout autre dirigeant doit posséder un pouvoir signé du président. Une seule personne ne peut représenter que deux clubs, le sien et un autre et doit posséder une licence en cours de validation.

Pierrette BARROT
Présidente

Siège Social : BP 80172

☎ 05 46 91 70 88

17116 SAINTES CEDEX

email : district@foot17.fff.fr